



Du menhir ... au château

www.malves-minervois.org

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h**

**Mercredi :
MATIN: 11h - 12h**

**Vendredi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h**

PREVENTION DES INCENDIES : LE DEBROUSSAILLEMENT

Courant janvier, un certain nombre d'entre vous ont reçu un courrier du service urbanisme et environnement de la DDTM relatif aux modalités de débroussaillage de leur parcelle.

Ce courrier les invitait à nettoyer non seulement leur terrain mais aussi ceux jouxtant leur terrain. Ont été destinataires de cette lettre, les propriétaires d'habitations situées, pour la plupart, en lisière du village et mitoyennes d'un espace inculte.

Le 18 février, à l'initiative du Conseil Municipal, une réunion d'information des personnes ayant reçu cette lettre s'est déroulée en Mairie. De nombreuses personnes ont pu écouter les représentants de la DDTM, du SDIS et de l'Office National des Forêt qui animaient cette séance.

Nous en profitons pour rappeler que la prévention des incendies concerne tous les propriétaires fonciers.

Ainsi la législation prévoit que le *débroussaillage* et le *maintien en état débroussaillé* sont obligatoires dans les configurations suivantes:

- Sur toute surface des terrains classés en zone urbaine dans le document d'urbanisme de la commune, que le terrain soit construit ou non. L'opération de nettoyage incombe au propriétaire du terrain.
- Aux abords des constructions, sur une profondeur de 50 mètres ainsi qu'à ceux des voies privées y donnant accès et ce, sur une profondeur de 10m de part et d'autre de la voie. Dans ce cas, les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions et ce, quel que soit le propriétaire de l'espace à débroussailler.

Pour plus d'information il convient que les personnes intéressées se rapprochent du secrétariat de la Mairie.

Enfin nous demandons à tous les propriétaires de veiller à maintenir l'état de leur(s) terrain(s) en conformité avec la réglementation. Ils respecteront ainsi la loi mais également la sécurité des biens et des personnes environnantes.

La lutte contre les incendies est l'affaire de chacun de nous et elle commence par la prévention de ce risque : débroussaillons chez nous !

**Mairie de Malves en
Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h

Mercredi :
MATIN: 11h - 12h

Vendredi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h

**N°52
Avril 2016**



CEREMONIE DU 8 MAI 1945

A l'occasion de la cérémonie du 71^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, le Maire, le Conseil Municipal et le Président des Anciens Combattants, ont l'honneur de vous inviter à cette manifestation **le dimanche 8 mai 2016 à 11h.**

- Défilé, départ devant l'école Pierre PERRET
- Dépôt de gerbe aux Monuments aux morts

Un apéritif suivra cette cérémonie, au foyer.

PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS

- **Dimanche 8 mai:** Cérémonie du 8 mai 1945
- **Dimanche 15 mai:** Marché de l'Art organisé par le GRAPH dans le parc du Château
- **Vendredi 27 mai:** Concert de musique indienne par Le Monde En Fête au foyer (*payant*)
- **Samedi 28 mai:** Spectacle du COSMO SHOW au foyer (*payant*)
- **Vendredi 03 juin:** Danses indiennes par Le Monde en Fête au foyer (*payant*)
- **Samedi 04 juin:** Rituel et marché indien avec repas sur réservation au foyer (*payant / détail précisé plus bas*)
- **Samedi 11 juin:** Pièce de théâtre par la troupe Ebessas à 21h au foyer (*tarif: 5€ pour les adultes, gratuit pour les mineurs*)
- **Samedi 23 Juillet :** Fête locale

L'ASSOCIATION « MONDE EN FÊTE » NOUS INVITE

Voici le programme des trois jours dédiés à la *Fête Indienne* au profit de l'orphelinat Prema Home dans le Tamil Nadu au Sud de l'Inde.

- ♦ **Vendredi 27 Mai** à 20h30 : concert au foyer municipal, avec les groupes « Nawab Khan and the Mantra » et Ganapati.
- ♦ **Vendredi 3 Juin** à 20h30 : spectacle de danse indienne traditionnelle Odissi avec Chloé Romero.
- ♦ **Samedi 4 juin** à 14h00
 - Rituel indien, accompagné de chants sacrés (entrée libre). Des offrandes (gâteaux, boissons, biscuits, fleurs) peuvent être amenées à cette occasion et partagées entre tous après le rituel.
 - Marché indien, vente de tchaï et de pâtisseries indiennes après le rituel.
Possibilité d'un repas complet bio végétarien sur place ou à emporter, dès 19h30 (réserver auprès de Solange : 06 16 83 23 42 avant le 31 Mai).

Pour connaître les tarifs contacter Agnès au 06 75 50 61 49.

L'adresse mail de la mairie a changé:
mairiemalves@orange.fr

Du menhir ... au château
www.malves-minervois.org

Tirage : 400 exemplaires

Directeur de publication: Jean-Jacques Ruiz

Conception Réalisation Impression: Mairie de Malves en Minervois